

Règlement du SVA bivouac-camping :

Ouverture : de 8h00 à 22h00

ARRIVEE/DEPART : du jeudi matin avant le SVA au lundi soir après le SVA.

Le SVA a pris, à l'intention de ses visiteurs des dispositions destinées à faciliter leur accueil et nous espérons que leur visite sera aussi agréable que possible et les règles ci-dessous sont impératives.

Respecter les indications de l'organisation.

L'accès au bivouac-camping est limité aux utilisateurs ayant payé l'accès préalablement.

Toute action de vente, affichage et démarchage est interdite sur cette zone de bivouac-camping.

Le lieu du bivouac-camping est balisé, ne pas sortir des emplacements proposés.

Conduire avec précaution et respect dans l'enceinte du bivouac-camping.

Interdit de déraper et de monter des buttes en autos ou motos.

Maintenir les animaux de compagnie en laisse ou attachés.

Respecter le repos des autres campeurs notamment à partir de 00h00.

Nous attendons une attitude responsable des utilisateurs du bivouac-camping en matière de la gestion des déchets et des eaux usées :

- Des emplacements sont prévus pour recevoir les déchets.
- Des blocs sanitaires WC
- Douches au SVA Original de Montélimar-Montboucher.
- Laissez votre emplacement aussi propre que vous l'avez trouvé.
- Utiliser l'aire de vidange camping-car du village

Merci d'appliquer toutes ces consignes pour le bon déroulement de l'événement et le respect de tous.

Nous mettons tout en œuvre pour vous offrir le meilleur bivouac-camping !

Amitiés,

L'équipe Orga du Salon du Véhicule d'Aventure

